

21.03.2014 - 10:40 Uhr

## **Investir dans la formation plutôt que dans un salaire minimum**

Zürich (ots) -

Un salaire minimum généralisé et élevé pourrait pousser hors du marché du travail la main-d'oeuvre peu qualifiée, c'est pourquoi Employés Suisse préconise plutôt d'investir dans la formation.

Celui qui veut avancer dans la vie n'a pas seulement besoin de chance, mais aussi d'une bonne formation et / ou de la possibilité de se perfectionner. Cela est la clé d'un succès professionnel, d'un revenu durablement meilleur et de la garantie de son employabilité. En effet, une personne disposant d'un bagage de formation solide trouve rapidement et facilement une place de travail bien rémunérée. Par contre, les employés peu qualifiés ont clairement plus de difficulté.

Un salaire minimum généralisé, comme le demande les syndicats, pourrait encore plus pousser hors du marché du travail la main-d'oeuvre sans qualification. Les employeurs les remplaceront par des employés plus qualifiés s'ils doivent payer des salaires plus élevés. Employés Suisse est convaincue que l'on favorise mieux et plus durablement les employés en investissant dans la formation qu'en le faisant dans un salaire minimum. C'est pourquoi l'organisation rejette l'initiative sur les salaires minimums.

La loi sur la formation continue qui est actuellement débattue au Parlement est un moyen approprié pour encourager la formation. Le Conseil national s'est prononcé le 20 mars pour une dilution de cette loi. Il veut en supprimer un passage important qui stipule que les employeurs privés ou publics doivent favoriser la formation continue de leurs collaborateurs. En supprimant ce passage, la loi ne remplit plus suffisamment son devoir d'encourager la formation. Employés Suisse demande au Conseil des Etats de maintenir sa position lorsqu'il discutera à nouveau de l'objet.

Contact:

Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100753294> abgerufen werden.